

L'inscription à l'Association Sportive se fait exclusivement en ligne sur le site du lycée :
à partir du 02/09/26

<http://www.nd-Grandchamp.fr> (« mon Grandchamp » / lycéens)

Pour que celle-ci soit confirmée, vous devez rapporter aux professeurs d'EPS l'autorisation parentale accompagnée du **règlement. Paiement en espèce ou chèque à l'ordre de ASNDG.**

Nous sommes affiliés au dispositif LABAZ. Reprise des entraînements le 14/09/26

Les élèves inscrits à l'AS pourront participer à des rencontres organisées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Générale du Sport de l'Enseignement Libre)

Les activités proposées **pour toute l'année scolaire :**

Activité	Horaires	Lieu	Référent
NATATION	Le mardi de 17h30 à 18h30	Piscine de Montbauron	M. Tertre
GOLF	Le mercredi de 14h à 16h	Golf national (Guyancourt)	M. Bosio

Les activités proposées **de septembre à décembre :**

Activité	Horaires	Lieu	Référent
BADMINTON	Le mardi de 17h à 18h45 Ou Le mercredi de 13h05 à 14h	Grandchamp	Mme Lebeau M. Bosio
Futsal	Le mercredi de 12h10 à 13h05 Ou Le Vendredi de 17h à 18h	Grandchamp	M. Tertre Mme Lebeau
Basket-ball	Le mercredi de 13h05 à 14h	Grandchamp	M. Bosio
Tennis de table	Le mercredi de 13h05 à 14h	Grandchamp	Mme Galatola
Volley-ball	Le mercredi de 14h à 16h	Grandchamp	Mme Galatola

TARIF :

50 euros pour pratiquer une activité à l'année, au moins (cela inclus la pratique de toutes les autres activités également)

25 euros pour pratiquer une activité, au moins, jusqu'à Noël (cela inclus la pratique de toutes les autres activités programmées jusqu'à Noël)

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

- **ABSENCE AUX ENTRAÎNEMENTS :** En cas d'absence, les parents recevront un courriel. Il s'agit uniquement d'une information (pas de justificatif à rapporter au lycée). Lors des championnats ayant lieu en dehors des horaires et lieux de pratiques habituels d'entraînement, une convocation se remise à l'élève afin qu'elle soit signée par les parents. Merci de prévenir 2 jours avant, le professeur référent, en cas d'empêchement.
- **DEPLACEMENTS EN COMPÉTITION :** Pour se rendre aux compétitions qui ont lieu dans le district, les déplacements se feront, sans accompagnement. Les élèves utiliseront leurs propres moyens. L'AS remboursera uniquement les tickets de transport. Pour les compétitions qui sont plus éloignées, les élèves s'y rendront en taxis ou car, payés par l'AS. Lorsque les conditions ne permettent pas aux enseignants d'accompagner le groupe, les élèves se rendront aux compétitions en taxis, payé par l'Association sportive, mais sans encadrement (comme le prévoit la Circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 modifiée par la circulaire n° 2004-054 du 23 mars 2004). Pour les déplacements en car, un enseignant sera présent pour accompagner les élèves.
- **CHAMPIONNATS DE FRANCE :** Pour toute participation à un Championnat de France dans le cadre d'une AS pratiquée au sein de l'établissement, une participation financière sera demandée aux familles à hauteur de 25% des frais engagés.

NOM de l'élève :

PRENOM de l'élève :

CLASSE :

DATE DE NAISSANCE :

ENGAGEMENT ELEVE

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'AS et m'engage à le respecter.

Signature de l'élève :

☐ Chèque

Indiquez le nom du payeur :

N° chèque Nom Banque :

☐ Espèces

☐ LABAZ

☐ PASS +

DAI ☐ NON

Tourner SVP →

AUTORISATION PARENTALE

➡ Je soussigné(é) :

- autorise mon enfant à adhérer à l'Association sportive du lycée ND du Grandchamp
- autorise l'AS à prendre une licence à l'UNSS et/ou à l'UGSEL pour mon enfant
- certifie avoir pris connaissance du règlement situé au RECTO
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale, en cas de nécessité
- autorise l'AS à utiliser les images prises de mon enfant lors d'un entraînement ou d'une compétition à des fins de communication ou pédagogiques.

-Je prends connaissance des mentions légales ci-dessous concernant le droit à l'image, le règlement UNSS sur la protection des données (RGPD) et les assurances. Je coche les cases en connaissance de causes :

- Mention Droit à l'image

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé oui ☐ non ☐

- Mention RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et notamment pour s'assurer du respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut donc autorisation pour cette dernière de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours :

- Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministre chargé des sports.
- Sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées.
- En sport-études dans l'activité sportive ou artistique concernée.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse dpo@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante :

3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUS.

Lu et pris connaissance ☐

- Mention Assurances

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du règlement fédéral sportif et artistique (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée "I.A sport +" de la MAIF pour un complément de 14,15€. Renseignement auprès des professeurs d'EPS : prof-eps@nd-grandchamp.fr

Lu et pris connaissance ☐

➡ Fait à le

Signature du responsable légal :